

BRÛLURES

Il est des mois où l'actualité brûle, dans tous les sens du terme. Trop d'événements, de morts, de bombes, de feu, inciteraient l'éditorialiste à passer son tour plutôt que se livrer au prétentieux exercice du sens. Quelques brèves remarques cependant.

Le Kosovo n'est pas si loin de l'Afrique, comme l'observe Wole Soyinka (Ils ont dit).

Le coup d'État au Niger n'était pas au programme. Il perturbe l'alignement des généraux-dictateurs dans les ex-colonies françaises.

Pour tenter de sauver le pire d'entre eux, Denis Sassou Nguesso, on a vu monter au créneau, avec Bernard Courcelle (ancien chef de la "garde présidentielle" de Jean-Marie Le Pen), l'extrême-droite barbouzarde.

À Djibouti, ce sont les généraux français qui gouvernent quasi en direct. À force d'être maltraités, les opposants ont recours à l'arme ultime, la grève de la faim. Là-bas et ici. Survie lance une campagne de cartes postales urgente pour les soutenir (ci-joint).

Cinq ans après, le génocide rwandais est rappelé à notre souvenir par un livre-monument, Aucun témoin ne doit survivre. Nous en rendons compte longuement. On n'a pas fini d'apprendre de cette tragédie.

Pour ceux qui aimeraient prendre un peu de recul face à cette actualité ardente, Survie propose le 8 mai une série de débats sur l'avenir politique de l'Afrique, avec dix acteurs africains plus "civils" (voir "Carnet").

SALVES

Djibouti sous la botte

Avant même de remplacer le vieux président Hassan Gouled Aptidon, Ismaël Oumar Guelleh était l'homme fort du régime clanique djiboutien. Son élection frauduleuse, début avril, a été célébrée par la Françafrique militaire et civile (Jacques Chirac en tête). Elle vient verrouiller un système d'oppression et d'apartheid - décrit dans le document annexé à ce numéro de *Billets*.

Désespérés par les conditions de détention inhumaines qu'ils subissent, 44 prisonniers politiques ont engagé depuis le 29 mars une grève de la faim, imités à Bruxelles et Paris par 25 de leurs parents et amis en exil.

On ne peut le cacher : Djibouti est aujourd'hui un protectorat militaire tricolore. La responsabilité de Paris est directement engagée dans le mépris des droits de l'homme qui y sévit. Même s'il faut questionner la présence d'une base militaire de plus de 3 000 soldats français, ce qu'ils cautionnent là-bas n'est pas tolérable. Au point que le Parti socialiste a tenu à exprimer « *sa vive préoccupation* » (20/04/1999). Tandis qu'André Soulier, président de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen, réclamait des « *procès justes et équitables, ainsi que l'accès aux soins médicaux* ».

En solidarité avec les grévistes de la faim, déjà très affaiblis après un mois de jeûne, *Survie* propose d'adresser d'urgence aux responsables politiques français les cartes postales jointes à ce numéro de *Billets*.

Ambassadeurs à contresens

Un certain nombre d'ambassadeurs de France dans les ex-colonies françaises se comportent clairement, en fait, comme les propagandistes des régimes auprès desquels ils sont envoyés, et leurs avocats à Paris (quitte à enjoliver les réalités locales).

Ainsi, l'ambassadeur à Djibouti a fait la campagne du candidat Guelleh. Son confrère à N'Djamena s'est fait l'auxiliaire du régime Déby. Celui de Brazzaville voudrait ignorer les massacres à sa porte. Celui de Conakry fustige les journalistes critiques du régime Conté (*Billets* n° 66).

Ils ont eu, de 1990 à 1994, de glorieux prédécesseurs à Kigali...

« Accident » à Niamey

Le 9 avril, le président nigérien Ibrahim Baré Maïnassara, surnommé IBM, est assassiné par sa garde sur l'aéroport de Niamey. Il venait de subir à nouveau un désaveu massif des électeurs, mais refusait de quitter le pouvoir. Après de longues tractations, le chef de la garde, le commandant Daouda Mallam Wanké, est nommé à la tête d'un Conseil de réconciliation nationale. Une concertation s'établit avec les partis politiques. Des élections sont annoncées sous 9 mois. Le premier ministre, reconduit, parle d'un « *malencontreux accident* » (!).

Prurit d'intervention

Trois ans plus tôt, le général Baré, poulain de Jacques Foccart, "frère" de Jacques Godfrain et de Michel Roussin, avait renversé la démocratie nigérienne. Son putsch bénéficiait d'évidentes complicités françaises. La coopération franco-nigérienne, brièvement suspendue (5 semaines), reprit en fanfare. La coopération constitutionnelle et électorale, surtout. Elle permit au putschiste de se faire sacrer Président, au terme d'une parodie de scrutin presque sans précédent en Françafrique (où la fraude est de règle), tant fut brutalisé le suffrage populaire ¹.

Les partis politiques opposés à ce Président auto-élu conservaient cependant la confiance de plus des trois-quarts de l'électorat. Jusque dans les dernières élections locales : ils y auraient largement triomphé sans une série de réactions violentes du camp IBM (cf. *Billets* n° 68), puis l'annulation de nombre de leurs succès par la Cour suprême. Mais la France officielle et officieuse continuait, contre les Nigériens, de considérer qu'IBM était le meilleur Président possible pour le Niger.

On ne peut se réjouir que l'ex-putschiste ait été tué lors du putsch du 9 avril. On est cependant très étonné par la différence des réactions à Paris et à Niamey. Les virulentes condamnations françaises signifient surtout que le coup d'État, plutôt bien accueilli par l'ensemble des partis que brimait IBM, n'est pas le fait de militaires protégés ou autorisés par Paris.

1. Cf. Agir ici et Survie, *Tchad, Niger : Escroqueries à la démocratie*, L'Harmattan, 1996.

La France dénonce le coup d'arrêt au « *processus de démocratisation en voie d'achèvement* » - un processus qui piétinait le vote de 80 % des citoyens nigériens. Elle promet une diète sévère des crédits de coopération. Et elle s'inquiète de voir le Niger livré à des officiers « *jeunes et inexpérimentés* ». Comme si se fourbissait un contrecoup avec des officiers « *mûrs et expérimentés* », bien en cour à l'Élysée et à l'État-major parisien.

Ces hauts lieux de la démocratie par procuration (on y saurait mieux que les Africains ce qui est bon pour eux) sortiraient volontiers de leur manche l'équivalent d'un Sassou Nguesso - ce général dont on sait à quel point il fait le bonheur du Congo-Brazza. Pour parfaire la mobilisation françafricaine, on répand que le putsch serait inspiré par les Américains...

Il ne s'agit pas ici de prendre parti pour ou contre le pouvoir qui s'est installé à Niamey. Nous observons seulement qu'il bénéficie, chez les démocrates nigériens, d'une attitude d'expectative non hostile. Ils sont sensibles, en particulier, à la réputation d'intégrité du commandant Wanké - alors que le clan IBM sombrait dans l'affairisme. Dans ces conditions, une agressivité excessive de la France serait tout à fait suspecte - et ne pourrait que susciter de vives tensions avec les Nigériens.

Même si à Paris l'on brûle d'intervenir, par officiers amis interposés, c'est le moment ou jamais pour le gouvernement de s'en tenir au principe fondateur de la « *nouvelle politique africaine de la France* » : pas d'ingérence.

Yvette, les réfugiés, les Toubous

La crise nigérienne nous donne l'occasion de saluer une femme d'exception, Yvette Pierpaoli. Elle avait voué sa vie aux réfugiés, aux victimes de toutes les tragédies. Représentante européenne de *Refugees International*, elle est morte "au travail", mi-avril, à la frontière albanico-serbe.

Elle venait de nous alerter par téléphone et de nous adresser un dossier sur le massacre de plus d'une centaine d'ex-combattants toubous, rentrés du Nigeria avec leurs familles après un accord de cessez-le-feu : 151 disparus, fin 1998 ; 69 cadavres déjà retrouvés dans un charnier près de Bouloungour, au sud-est du Niger. Attachés pour le plupart. Exécutés. Sûrement par l'armée nigérienne, qui contrôlait le camp de réfugiés. Veuves et orphelins sont dans le plus grand dénuement.

Après les avoir entendus, Yvette Pierpaoli avait contribué à faire connaître ce massacre - qui fit scandale au Niger, en mars. Nuançant notre trop bref portrait d'IBM, il faut dire qu'il avait voulu la paix avec les Touaregs et les Toubous - contre une partie de l'armée, mue par un ressentiment ethniste. Yvette Pierpaoli avait cru comprendre qu'il était affligé de ce massacre, et qu'il favoriserait une enquête... Il n'est pas impossible que cela ait joué dans la préparation du coup d'État. Il faudra voir quelle suite le nouveau pouvoir donne à ce crime.

La question toubou est d'autant plus "sensible" qu'une rébellion toubou, menée par Youssouf Togoïmi, se poursuit au Tchad, contre un Déby usé (cf. *Billets* n° 69). Avec l'aval de milieux militaires français. Lesquels auraient demandé à IBM de faciliter l'appui des Toubous nigériens à leurs frères tchadiens...

Jacques et le pétrole tchadien

Rencontrant en mars à Washington le président de la Banque mondiale James Wolfensohn, Jacques Chirac a longuement et lourdement insisté pour que la Banque finance le projet d'oléoduc tchado-camerounais.

Pour sa part, le député tchadien Yorongar envisage d'utiliser les procédures de recours prévues par la Banque. Il dénonce le surcoût faramineux provoqué par le tracé "francophone" de cet oléoduc : au lieu d'aller au plus court vers Limbe, via le Cameroun anglophone, il fait un long détour pour aboutir à Kribi, plus au sud. Loïk Le Floch-Prigent a écrit dans ses "confessions" que ce détour correspondait à un diktat géopolitique de la France. Yorongar estime que ce n'est pas aux Tchadiens de payer ce caprice, par une ponction supplémentaire sur la vente de leur pétrole.

« Lien d'amitié »

Tous les observateurs sérieux, à commencer par ceux de l'Union européenne, savent que le général **Eyadema** a été battu au dernier scrutin présidentiel par Gilchrist Olympio. Le dictateur s'accroche cependant au pouvoir, continuant d'opprimer et piller le Togo, comme il le fait depuis bientôt quatre décennies.

L'opposition a refusé de se prêter aux élections législatives du 21 mars, qui n'auraient servi qu'à avaliser le coup de force du président délégitimé. C'est le moment que choisit **Michel Rocard** pour s'afficher au côté de ce dernier : « *Nous sommes liés d'amitié. [...] On ne peut reporter la date d'une élection sans qu'il y ait une fragilité constitutionnelle. Ça représente un risque devant lequel le président de la République hésite* » (*Togo-Presse*, 18/03/1999).

Ainsi, non seulement l'ancien Premier ministre, président de la commission Développement du Parlement européen, vient témoigner son amitié à un tyranosaurus de la Françafrique, mais il désavoue la stratégie de l'opposition (majoritaire). Au nom d'une Constitution qu'Eyadema ne cesse de bafouer - bien qu'elle ait été taillée à sa mesure.

On ne peut que se poser des questions... ou plutôt on ne s'en pose plus. On savait que Rocard entretenait d'excellentes relations avec Omar Bongo - via son émissaire Michel Dubois. On s'inquiétait de ses relations comoriennes (*Billets* n° 69). On apprenait ses sympathies pour le groupe Bolloré. La déclaration pro-Eyadema signe un basculement sans doute définitif.

Radicalité et indépendance

Rocard n'était pas le seul représentant de la "gauche plurielle" à reconforter le régime **togolais**. L'ancien député européen Jean-Paul Benoît, secrétaire national du Parti radical de gauche, est venu regretter le boycott du scrutin législatif et célébrer « *la liberté totale de vote et d'accès aux bureaux de vote* » (*Togo-Presse*, 23/03/1999). Sauf que les Togolais en ont assez que l'on transmute la couleur de leurs bulletins. Et qu'ils ont du mal à croire en la naïveté de Jean-Paul Benoît.

On ne mentionnera que pour mémoire l'habituelle caravane de l'"Observatoire international de la démocratie" : le nom de cet organisme est en soi une escroquerie. Créé par Charles Debbasch et le fan-club d'Eyadema, il envoie en vacances dans les fiefs dictatoriaux de la Françafrique des juristes français qui n'observent rien d'important, et cautionnent par leur présence des scrutins truqués - au mépris de la démocratie.

Sassou-Bolloré

Le régime congolais ne se contente pas d'avoir déclenché un "nettoyage ethnique" digne de Milosevic, avec l'appui des troupes angolaises (selon une mission de l'ONU, il ne restait plus début avril dans les villes de Dolisie et Nkayi, peuplées à elles deux de 120 000 habitants, que 3 500 personnes). Il continue de faire du charme à certains milieux français.

Côté finances, d'abord. Exemple. Par les arrêtés n° 98-11 et 12, l'État congolais s'est arrangé pour concéder à la Société congolaise de transport maritime (SCTM), une société privée dirigée par un certain Willy Nguesso, 40 % des droits du trafic maritime.

Étant donné le fort tonnage d'enlèvements pétroliers, cela représente environ 100 000 dollars par jour. Une manne ! Qui pourrait être l'un des canaux de financement parallèle du clan au pouvoir.

Selon la lettre *Congo News* (30/03/1999), c'est Pierre Aïm, voltigeur de Bolloré au Congo-B., qui aurait initié ce montage. Ce qui est sûr, en tout cas, c'est qu'à travers la société RAIL qu'il préside, Aïm a acquis pour Bolloré le quasi-monopole de l'infrastructure congolaise en matière de transport et de stockage. Sassou voulait faire plaisir à Aïm, et réciproquement : le don et le contre-don, comme disent les anthropologues...

RAIL est de droit luxembourgeois. En France, suite à une faillite personnelle, Pierre Aïm est déchu pour 5 ans du droit de diriger toute entreprise commerciale. Mais en Françafrique, a fortiori dans un contexte de guerre civile, la gestion, c'est un peu spécial.

Finances toujours : Paribas vient d'avancer 30 millions de dollars au régime congolais (*La Lettre du Continent*, 01/04/1999). La banque a raison d'en profiter : la Cour pénale internationale n'est pas encore instituée.

Sassou-FN

C'est un lieu commun : nombre de conseillers militaires français officieux, semi-privés, mi-mercenaires ou mi-barbouzes, sont dans l'orbite de l'extrême-droite. Que cela plaise ou non aux chefs d'État bénéficiaires. À Sassou Nguesso, ça plaît.

Venu demander des renforts à Paris, son ministre de l'Intérieur Pierre Oba a rencontré le gratin du ministère homologue, place Beauvau : DST, SCTIP, etc. Il a rencontré aussi des officines privées. Tel le Groupe 11. Cette société, aux affinités d'extrême-droite, est dirigée par Nicolas Courcelle - le frère de Bernard, ancien chef de la milice du Front national (le DPS).

Résultat de ce marché : Bernard Courcelle, ex-officier de la Sécurité militaire, est parti pour Brazzaville avec une fine équipe d'une dizaine d'instructeurs et consultants - dont un certain nombre d'anciens (?) policiers. Il a été nommé commandant de la Garde présidentielle. Avant de rentrer précipitamment deux semaines plus tard (*Réseau Voltaire*, 15/04/1999).

L'histoire ne dit pas quel niveau d'agrément ou de désagrément cette opération brun foncé a reçu chez les divers services français concernés, à l'Intérieur et à la Défense. Et chez les ministres de tutelle.

Quadrature

Du conflit au **Congo-Kinshasa**, de plus en plus complexe, il faudrait parler longuement, ou pas du tout. Même si, dans les deux camps, certains acteurs de la guerre semblent épuisés, ou divisés, de violentes batailles se succèdent, espacées. Le front bouge, avec pour la rébellion un objectif majeur : la ville diamantifère de Mbuji-Mayi.

Tueries et exactions se poursuivent, surtout dans les deux Kivu - où les haines ethniques sont chauffées à blanc. Les rebelles y affrontent des guérillas. Ils sont régulièrement accusés, et en certains cas sûrement coupables, de massacres de civils. On dénonce aussi des viols systématiques (cf. *Lire*).

Les tentatives de paix n'aboutissent pas, faute de rassembler toutes les parties au conflit. La communauté italienne Sant'Egidio, qui résolut la quadrature du cercle au Mozambique, va s'y mettre fin avril...

Fermeture

Toujours ébranlé par l'assassinat du journaliste Norbert Zongo (cf. *Billets* n° 66 à 69), le régime de Blaise Compaoré - longtemps vitrine de l'Afrique francophone - va jusqu'à détruire ses plus beaux trophées.

Ouagadougou était le siège de l'Union interafricaine des droits de l'homme (UIDH), présidée par Halidou Ouedraogo. Mais cette personnalité burkinabé milite aussi dans son pays, et elle a pris la tête de la protestation contre le meurtre du journaliste. Du coup, le régime a décidé de dénoncer l'accord de siège le liant à l'UIDH (*Afrique-Express*, 01/04/1999). Ce qui s'appelle marquer un but contre son camp.

Pasqua vs Verschave

Le 29 mars s'est tenu le procès en diffamation de Charles Pasqua contre François-Xavier Verschave, président de *Survie* et auteur de *La Françafrique* (Stock, 1998). Rappelons (cf. *Billets* n° 69) que l'ex-ministre de l'Intérieur n'a attaqué qu'un seul des treize passages qui, dans cet ouvrage, dénoncent ses activités africaines - craignant sans doute d'avoir à subir la démonstration des autres. Le propos litigieux critiquait la "couverture" par Charles Pasqua de « l'échange du terroriste amorti Carlos, [...] contre un appui aux opérations de "nettoyage ethnique" du régime soudanais. Qu'un ministre de l'Intérieur ait pu mener, à l'aide de ses réseaux personnels, sa propre politique africaine et arabe, nous en disait long sur le démantèlement de la politique franco-africaine ».

Parmi les témoins de la défense, Jean-François Bayart et Éric Fottorin ont souligné les effets négatifs de "l'amitié" de Charles Pasqua envers nombre de dictateurs africains, dont certains (Mobutu, Eyadema) n'ont pas reculé devant la manipulation et le meurtre ethniques.

Gérard Prunier et Yves Ternon ont confirmé la nature criminelle du régime de Khartoum, coutumier des crimes contre l'humanité (qualifiables pour certains d'actes de génocide). Simon Malley, qui n'avait pu se déplacer, a rappelé par écrit que l'un de ses amis avait voyagé avec le leader soudanais Hassan el Tourabi, venu rencontrer Charles Pasqua juste avant la récupération de Carlos. Ancien préfet et président de l'ORSTOM, Michel Levallois a souligné à quel point le travail de l'auteur relevait de la salubrité publique.

Charles Pasqua n'a pu produire que deux témoins. L'ancien ministre des Finances Edmond Alphandéry n'a rien remarqué de spécial, en tout cas pas un soutien financier français à l'État criminel de Khartoum.

Manque de chance, l'accusé a produit un extrait d'un mensuel gouvernemental soudanais, *Sudanow* (3/1998)¹ : « *En pleine éclosion, la relation [de la France] avec le Soudan fut illustrée par la "capture" d'Ilich Ramirez (Carlos) [...] le 14 août 1994. En suite de quoi, Paris aida à empêcher que le Soudan ne soit expulsé du FMI* ». Un sursis vital, s'ajoutant à bien d'autres cadeaux de fiançailles, militaires et policiers.

Quant à l'ancien patron de la DST Philippe Parant, il a nié tout échange... mais admis que le régime soudanais avait beaucoup à gagner en crédit international. L'affaire se résume, pour lui, à une opération secrète parfaitement réussie. Un succès technique de son service. Dans ces cas-là, « *on met le génocide entre parenthèses* »... On l'a vu au Rwanda, ce genre de parenthèses, ou d'œillères politiques, est une digue bien fragile².

Citons pour mémoire ce passage d'un article du très renseigné Jacques Isnard (*Le Monde*, 30/09/1994) : « *Au Soudan, pendant la traque organisée pour "loger" puis "exfiltrer" Carlos, la DGSE a été écartée des opérations au profit d'un réseau quasiment privé d'intervenants directement animés par le ministre de l'Intérieur* ».

Avec sa délicatesse habituelle, Charles Pasqua a réclamé 5 millions de FF de dommages et intérêts. En caricaturant à peine, on pourrait résumer ainsi le raisonnement tenu par son avocat : François Léotard a obtenu 1 million ; une offense qui m'est faite vaut bien 5 fois plus cher.

Pour la défense, Me Antoine Comte a rappelé les nombreux rapports et documents produits par l'auteur à l'appui de ses dires. Et il s'est étonné de cette soudaine susceptibilité de l'ex-ministre : l'accusé avait publié les mêmes propos en novembre 1994 dans *Complicité de génocide ?* (La Découverte) ; ce qui, à l'époque, n'avait pu échapper aux Renseignements généraux - cette police politique au service du ministre de l'Intérieur.

L'avocat observe que la sortie de *La Françafrique*, au printemps 1998, coïncide avec la création de la mission d'information parlementaire sur le Rwanda. Le couvercle d'une cuisine nauséabonde commençait d'être soulevé. On voudrait le refermer en faisant peser sur ceux qui posent des questions gênantes la menace de sanctions ruineuses. Car évidemment la rencontre Tourabi-Pasqua n'a pas été filmée... Jugement le 17 mai.

1. Déniché par l'un de nos lecteurs, Jacques Monnot, président de *Solidarité Sud-Soudan*.

2. À l'occasion de la sortie de son film sur Eichmann, *Un spécialiste*, Rony Brauman rappelle que, selon l'historien Robert Paxton, « *90 % des hommes qui ont appliqué cette politique [d'extermination des juifs] n'avaient qu'un point de vue technique. Ils refusaient de réfléchir aux conséquences humaines ou politiques de leur action* » (*Libération*, 31/03/1999).

Article 124

La pression maintenue par les associations de la Coalition pour la **Cour pénale internationale** (CPI) contribue à maintenir le rythme de la procédure de ratification. Le Congrès de révision constitutionnelle est toujours prévu fin mai, malgré les obstacles un moment opposés par le Sénat. L'Assemblée a voté quasi unanimement le projet de loi de révision.

Au sein de la Coalition, *Survie* a mené une campagne de cartes postales contre le recours de la France à l'article 124 (exonération pour 7 ans des crimes de guerre). Alertés, les députés ont été nombreux à s'inquiéter de cette "exception française". Les réponses ministérielles contournées d'Élisabeth Guigou et Pierre Moscovici n'ont guère convaincu (cf. *Ils ont dit*).

Le débat peut encore avoir lieu lors du vote du traité. Il reste donc quelques mois avant l'option définitive - pour ou contre un feu vert français aux crimes de guerre.

Bons points

* Le président de la commission de la Défense à l'Assemblée nationale, Paul Quilès, a déposé le 1^{er} avril une proposition de loi « *tendant à la création d'une délégation parlementaire pour les affaires de renseignement* ». La France a, dans leur contrôle, un retard considérable (*Réseau Voltaire*, 15/4).

* Nous parlons peu du **Bénin** : c'est que les règles du jeu de la démocratie y sont grosso modo respectées, ce qui a permis à l'opposition de remporter les élections législatives du 30 mars. Les Togolais envient les Béninois. Le général Kérékou finit mieux que son collègue Eyadema.

* Maurice **Papon** a été débouté de son attaque en diffamation contre Jean-Luc Einaudi. L'historien avait dénoncé la responsabilité de Papon, alors Préfet de police de Paris, dans le massacre d'Algériens du 17 octobre 1961.

Fausses notes

* Il se confirme que la prochaine tournée africaine de Jacques Chirac, fin mai, devrait honorer deux "lauréats" de la légitimité et du bien commun : Lansana Conté, en voie d'ubuisation, et Paul Biya, qui a hissé son pays au sommet de la corruption. Jacques Chirac voudrait faire savoir, annonce-t-on, que l'économie camerounaise est désormais « *bien gérée* » (*La Lettre du Continent*, 01/04/1999). Comme les ressources humaines et financières de la mairie de Paris ? À en croire le juge d'instruction Desmure, le Président français risquait d'être assez rapidement "interdit de gestion publique", s'il n'était protégé par une sorte d'immunité régaliennne.

* Les représentants de 44 pays ont débattu à Bruxelles, le 12 mars, de la prolifération des armes légères. Elle multiplie les possibilités de guerres civiles, et leurs dégâts humains. Un minimum de réglementation est plus que souhaitable.

Le Canada et la Norvège sont en pointe dans ce combat. Tandis que « *la France et certains pays de l'ex-URSS demeurent fermement opposés à un accroissement des mesures de transparence* » en la matière (*Basic Reports*, 29/03/1999).

Carnet

* *L'Afrique vue d'Afrique*. Sous ce titre, *Survie* propose le 8 mai 1999, veille de son Assemblée générale, une série de débats à Sevran (de 14h à 19h, Centre Marcel Paul, 17 rue Charles Conrad, RER B Sevran-Beaudottes). Avec cinq duos :

- Hélène Sitta, universitaire du Congo-B., et Fidelia Ibekwe (Nigeria), rédactrice en chef d'*Afrique-Info* ;
- Oumar Diagne, coordonnateur des associations de défense des droits de l'homme en Mauritanie, et Almamy Mamadou Wane (Sénégal) ;
- Saïd Charif Saïd, chercheur et militant associatif comorien, et Mariam Hassan Ali, syndicaliste djiboutienne ;
- Marcel Kabanda, historien rwandais, et Bruce Clarke, artiste sud-africain, membre du RENAPAS .
- Ngarléjy Yorongar, député tchadien, et Patrice Yengo (Congo-B.), directeur de publication de la revue *Rupture*.

(Achevé le 25/04/1999)

ILS ONT DIT

FRANÇAFRIQUE

« En vous accordant la confiance, le peuple djiboutien s'est clairement déterminé sur le programme que vous lui avez proposé en faveur de la démocratie, du développement ainsi que pour la préservation de la stabilité et de la sécurité de la région ». (**Jacques CHIRAC**, message de félicitations au nouveau président djiboutien Guelleh. Cité par *Afrique Express* du 12/04/1999).

[*La clarté de la détermination populaire exprimée dans les scrutins "aidés" par la coopération électorale française n'éblouit plus guère que Jacques Chirac. Quant à la démocratie et au développement... Seule compte en fait la fin du message : « la stabilité et la sécurité de la région », "assurées" par la base militaire française.*]

« Il était nécessaire [*par la suspension de la coopération française avec le Niger*] de marquer une position de principe. L'assassinat et la prise de pouvoir par les armes ne sont plus des modes de gestion politique. Ce principe, on va le tenir, aussi pour confirmer la nouvelle politique africaine de la France ». (**Guy LABERTIT**, délégué national à l'Afrique du Parti socialiste. Interview à *Libération* du 16/04/1999).

[*L'assassinat, ce n'est pas bien. Mais le général Baré, une fois de plus désavoué par les urnes, venait de refuser une demande de démission présentée par l'un des futurs putschistes. Quelle liberté « la nouvelle politique africaine » de la France laisse-t-elle aux Africains quand elle soutient des régimes installés par les armes et qui persistent dans leur mépris des urnes ? On croyait, depuis 1789, que la volonté du peuple était le premier des principes républicains. Apparemment, il passe après le principe conservateur qui interdit de faire le moindre mal aux dictatures en place.*]

CORRUPTION, ELF

« Si demain on décidait d'amnistier les agissements délictueux [*des politiques*], les Français le prendraient très mal, sauf s'il s'agit d'une amnistie générale pour un certain nombre de délits [*excès de vitesse, amendes fiscales, etc.*] ». (**Charles PASQUA**, cité par *Le Canard enchaîné* du 24/03/1999).

« Il faut profiter de la célébration de l'an 2 000 pour voter une grande loi d'amnistie concernant l'ensemble des affaires du XX^e siècle. Jacques Chirac devrait prendre une telle initiative, c'est de son ressort ». (**Un ministre français**, cité par *Le Canard enchaîné*, 24/3)

« [*La magistrature*] est une nouvelle caste qui se croit au-dessus de tout. Ces privilégiés [...] rêvent de régler leurs comptes avec les politiques. [...] Qui sait si, un jour, un juge ne va pas s'en prendre directement au président de la République ? ». (**Jacques CHIRAC**, *ibidem*).

« Il y a entre les deux têtes de l'exécutif une sorte de pacte de bonne conduite. Et cela pour deux raisons : toutes ces affaires nuisent à l'image de la France ; et chacun sait qu'il peut être demain à son tour l'objet de nouvelles attaques et qu'il aura besoin de la neutralité, sinon de la solidarité de l'autre ». (**Dominique de VILLEPIN**, Secrétaire général de l'Élysée, *ibidem*).

« Guigou ne veut pas, pour le moment, braquer les magistrats et l'opinion publique. Mais à la première ouverture, et avec plus de vice, on verra revenir l'affaire de la prescription de l'abus de biens sociaux [*qui, décalée, empêche actuellement l'étouffement des "affaires"*]. Entre nous, on en parle ouvertement, et à la Chancellerie on réfléchit à haute voix. Je suis même prêt à prendre le pari que cela ira vite si l'enquête sur la Mnef progresse ». (**Un député PS**, *ibidem*).

[*Une solidarité touchante, et un dédain unanime du contre-pouvoir judiciaire. La plus grosse affaire (n'est-ce pas, Charles Pasqua ?) est aussi la plus menacée d'étouffement : l'affaire Elf - l'une des brèches dans la forteresse françafrique.*]

*Les affaires Elf et Mnef sont transpartisanes, mais l'une porte plutôt à droite, et l'autre à gauche. Elles ont un personnage commun : Me Éric Turcon. C'est l'avocat aussi bien d'Alfred Sirven (le manitou d'Elf) que de Bruno Pelletier (le "distributeur" de la Mnef, réfugié au Togo, cf. Billets n° 69). Ancien inspecteur des impôts, Me Turcon aurait aussi joué le rôle de "conseil" « dans d'autres détournements de fonds, commis au préjudice du peintre Victor Vasarely par le professeur de droit Charles Debbasch » (*Libération*, 01/04/1999) - un familier de Billets, conseiller "constitutionnel" grassement rémunéré du général-président Eyadema.*

Il est quand même surprenant que l'Ordre des avocats ait attaqué si violemment les juges Joly et Vichnievsky à propos de la perquisition menée chez ce Turcon - un confrère atypique. À moins que l'Ordre n'ait voulu voler au secours de l'ordre établi, touché au plexus Elf-Mnef ?

*Symbole du mélange des genres et des couleurs à ce niveau : le parcours d'Éric Berardengo, second de Bruno Pelletier. Étudiant en droit à Aix (la faculté du doyen Debbasch), il y milita à l'extrême-droite (Occident et Ordre nouveau) et y noua des contacts, civils et militaires, qui firent de lui successivement un mercenaire en Rhodésie et au Tchad (au service d'Hissène Habré, sur mandat de la DGSE), puis un faux-facturier de la très socialiste Mnef (*Libération*, 16/04/1999).*

C'est par ce genre de pratiques et de personnages, au carrefour de la barbouzerie et de la corruption, que s'attachent les barbichettes des gens au pouvoir, que se tissent ces maillages occultes qui aimeraient tant capturer les juges et la justice. Le "chasseur" Eyadema, le "frère" Bongo ou le rosicrucien Biya sont de plain-pied dans cet univers - où règne souvent un mysticisme dévoyé.

L'Événement (01/04/1999) est cependant plus optimiste sur la marge de manœuvre de Lionel Jospin - moins "tenu" que d'autres : « dans l'entourage du Premier ministre, [...] on sait [...] que l'affaire Elf, si elle débouche sur la mise au jour de la véritable histoire du groupe pétrolier, par delà Roland Dumas, ébranlera l'édifice gaulliste. C'est pour ces raisons que le feu vert [de l'expédition des juges en Afrique du Sud, à la recherche d'Alfred Sirven] a été donné »].

« Alfred Sirven n'aimait pas la gauche. En faisant nommer Le Floch, il tirait les ficelles et Le Floch saurait satisfaire les exigences de la gauche en préservant les réseaux de la droite ». (**Christine DEVIERS-JONCOUR**, aux juges Joly et Vichnievsky. Cité par *Libération*, 24/03/1999).

[Si l'on en croit cette personne bien placée, l'ancien PDG d'Elf était donc contrôlé par un marionnettiste. Elle dit la même chose de l'actuel PDG. Le tireur de ficelles serait le PDG d'une grande entreprise mêlée à l'affaire Elf-Dumas, un empereur de la rétro-commission].

« Roland Dumas, c'est un gars Bien. [Les cadeaux de Deviers-Joncour.] c'est comme si M. Roland Dumas était un chômeur et qu'à cause d'elle il se retrouve avec des pantalons, des chemises, des chaussures ». (**Omar BONGO**, inoxydable président du Gabon. Sur *France-Inter*, le 23/04/1999).

[Un tiercé vestimentaire qui devait être parfois dans le désordre. Bien des chômeurs auraient aimé le toucher. Ça facilite une certaine forme d'élégance, payée avec l'argent public gabonais et français. Mais on ne peut pas dire que les affaires Bongo-Smalto ou Dumas-Deviers soient toujours restées au top de l'élégance morale.

Une vraie satisfaction toutefois, dont nous n'avons pas encore connaissance lors du bouclage de notre précédent numéro : Roland Dumas n'est plus le gardien de la Constitution française].

GENOCIDE ET CRIMES CONTRE L'HUMANITE

« Je n'ai aucune difficulté à établir une relation d'équivalence subjective entre les Kosovars et le peuple ogoni. [...] Les violences perpétrées par le gouvernement serbe [...] évoquent immédiatement une image révoltante : celle de l'écrivain et activiste nigérian Ken Saro-Wiwa et de ses huit compagnons, se balançant au bout d'une corde [...], résumé symbolique d'un projet beaucoup plus vaste de mutilation, d'annulation, même, de la culture comme du patrimoine. [...] Il y a quatre semaines, l'armée d'occupation [nigériane] s'est de nouveau déchaînée [dans le delta du Niger], tirant à la mitrailleuse sur des manifestants sans armes. [...]

Le Kosovo, c'est aussi le Soudan. Dans ce pays, un régime brutal et intolérant s'efforce depuis plus de vingt ans de réduire par la guerre une culture et une identité rebelles à son autorité. [...]

Hormis des différences marquées en termes d'organisation, de planification systématique et de buts précis, le Kosovo, c'est aussi la Sierra Leone [...]. Entre l'esprit de méthode clinique d'un Milosevic et les démonstrations puériles de pouvoir dont se rend responsable l'armée de maraudeurs qui a fait de la Sierra Leone un charnier, la seule différence que nous constatons réside dans l'expression du goût pour le mal.

Le Kosovo, c'est aussi la même violence, à la fois aveugle et ciblée, qu'en Algérie. Là-bas comme ailleurs, écrivains, artistes, cinéastes, chanteurs et journalistes sont parmi les premières victimes d'une épidémie insensée de massacres. [...] Ce que manifeste le déchaînement des énergies destructrices par des politiciens calculateurs - qu'ils portent l'estampille laïque ou théocratique - n'est rien d'autre que le fond obscur d'un instinct de mort privé qui aspire à lâcher ses fantômes apocalyptiques sur la vitalité créative du monde ». (**Wole SOYINKA**, contribution à *Libération* du 20/04/1999).

« Il faut parler à présent, au Kosovo, non seulement de déportation mais de génocide en marche. S'il est vrai que le mot "génocide" doit être préservé de son instrumentation étatique et de toute banalisation, il se justifie ici par la convergence de sept faits :

- tris, massacres et tortures, destinés à éliminer les hommes en âge de combattre et à faire fuir le reste de la population ;
- viols ethniques, selon une centaine de témoignages [...];
- déportation de la population [...] sachant que les pays voisins ne pourront les accueillir qu'au prix de famines et d'épidémies, ou de tensions explosives
- poursuite acharnée de cette politique [...];
- destruction méthodique des marques d'inscription sociale et symbolique des Albanais [...];
- fermeture des frontières macédoniennes et albanaises [...] [qui] suppose des fins sinistres : bouclier humain, massacres sur le modèle de Srebrenica, agonie certaine de 700 000 personnes sans abri, ni soins, ni nourriture ;
- déni et négation [...].

La Convention de 1948 ne se contente pas de définir le crime de génocide, elle oblige à le prévenir. [...] Doit-on exiger pour "preuves" l'extermination accomplie, ou son ordre écrit, généralement introuvable ? [...]

Les puissances en guerre ne se sont pas plus soucies de protéger les Kosovars qu'elles n'avaient empêché les Arméniens de mourir en masse ni bombardé les chemins de fer menant à Auschwitz ». (**Catherine COQUIO, Marc NICHANIAN et Sadek SELLAM**, in *Le Monde* du 17/04/1999).

[Catherine Coquio est l'un des piliers de l'Association internationale de recherche sur les crimes contre l'humanité et les génocides (Aircrime). À ce titre, elle sait précisément de quoi elle parle. Comme elle, nous refusons la banalisation du mot "génocide". S'agissant du Kosovo, il peut être sûrement employé dans son acception juridique, sinon dans son acception historique. On sait qu'ont été dépêchés des commandos paramilitaires, fiers de leur réputation de « nettoyeurs ethniques ». On sait que ce « nettoyage » est planifié, programmé. Des sources sérieuses mentionnent déjà des massacres répétés, une situation pire que Srebrenica, des tortures épouvantables.

Comme au Rwanda, la "communauté internationale" risque de ne se réveiller qu'une fois l'horreur accomplie, menant une action dont, manifestement, la prévention du génocide n'est pas le but premier.

L'on nous dit que, comme la diplomatie américaine en 1994, le Quai d'Orsay insisterait pour qu'à l'ONU on n'emploie pas le mot "génocide" - afin de ne pas avoir à prendre les mesures adéquates. Si c'est vrai, c'est un indice supplémentaire de la gravité des faits. Mais ceux qui mèneraient cette bataille sémantique porteraient une lourde responsabilité].

« La France s'est toujours prononcée pour que le statut [*de la Cour pénale internationale, CPI*] contienne des dispositions évitant que les personnels des pays qui, comme le nôtre, sont fortement engagés dans des opérations humanitaires de maintien de la paix sur des théâtres extérieurs, ne puissent faire l'objet de plaintes abusives, motivées par des arrière-pensées politiques [...].

Si des agents français devaient commettre des crimes de guerre, ils seraient jugés devant les tribunaux français, et non devant la Cour pénale internationale. Le fait que la France décide de se prévaloir de l'article 124 ne change rien à cela. En effet, je rappelle que la Cour pénale internationale est complémentaire des systèmes judiciaires nationaux. Elle est compétente uniquement lorsque les tribunaux nationaux sont incapables d'agir, en raison de l'effondrement du système judiciaire interne, ou se refusent à poursuivre les responsables. Ces dernières hypothèses ne s'appliquent pas en pratique à la France, qui est un État de droit ». (**Pierre MOSCOVICI**, ministre des Affaires européennes. Courrier à Geneviève Charlionet, membre de la Coalition pour la CPI).

[L'argumentation du ministre développe celle d'Élisabeth Guigou devant les députés. Résumons : le recours à l'article 124 « ne change rien » puisque, la France étant un État de droit, les éventuels criminels de guerre y seraient forcément jugés. Ne pouvant démontrer que la justice française ne peut ou ne veut agir, la CPI ne pourrait d'aucune façon traiter une plainte quelconque.

Pourquoi, alors, faire jouer une clause qui ne sert à rien ? Parce que chacun sait, à commencer par les ministres, qu'en France l'État de droit a des points aveugles : les crimes de guerre jugés et sanctionnés depuis 1946 sont infiniment moins nombreux que ceux impunis ou amnistiés. Ni l'exécutif, ni l'armée, ne souhaitent que la CPI en fasse la démonstration. On voit bien l'émotion que produit la Cour européenne des droits de l'homme quand, épinglant des policiers français soupçonnés de torture, elle oblige la justice française à se bouger. « Cette affaire ramène la police française au rang de la police turque », se plaint un syndicaliste policier (Libération, 20/03/1999). On veut éviter à nos militaires ce genre de constat désobligeant].

ETC.

« Il y a un triangle Védrine-Villepin-Chirac qui fonctionne parfaitement et qui a tendance à nous marginaliser. On a la désagréable impression que Chirac veut se réserver la grande politique étrangère ». (**Un conseiller de Lionel JOSPIN**, cité par *Le Canard enchaîné* du 07/04/1999).

[Nous écrivions déjà que Jospin était, en matière de politique africaine, coincé dans le triangle des trois E (Élysée, État-major, Elf). Il faut y ajouter un Q, comme Quai d'Orsay ? Lionel Jospin ne devait pourtant pas se faire d'illusion sur les "convictions" du disciple et apologiste de François Mitterrand...].

À FLEUR DE PRESSE

FRANÇAFRIQUE

La Lettre du Continent, L'Afrique "pauvre" enrichit la France, 01/04/1999 : « Vive le pré carré ! L'excédent commercial de la France en Afrique a encore bondi l'année dernière : 26 milliards FF contre 14 en 1997. Et les plus pauvres, ceux à qui on vend beaucoup en achetant peu, ont bien aidé : le Mali et le Bénin (1,1 milliard FF dans chacun de ces pays), le Burkina (1 milliard), le Sénégal (2,1 milliards)... ».

Le Canard enchaîné, Abdelaziz Bouteflika. L'homme des casernes, 14/04/1999 (Nicolas BEAU) : « Un général algérien [...] [*s'est employé*] à vendre à Paris la candidature Bouteflika. Il s'agit du général Larbi Belkheir., l'homme-clé de la présidence algérienne sous Chadli. Au mieux avec les proches de Charles Pasqua, comme avec l'entourage de Mitterrand, notamment Hubert Védrine et Jack Lang, Belkheir peut aussi compter à Paris sur l'aide de quelques hommes d'affaires algériens.

Le plus proche, Abdelkader Koudjet, [...] francophone séduisant, qui a conservé de nombreuses relations chez Thomson et chez Total, n'a pas son pareil pour vanter l'amitié franco-algérienne autour d'un alcool fort dans son hôtel particulier du XVI^e arrondissement ».

[Le résultat des "élections" algériennes ne s'écrit ni en arabe, ni en français. C'est : « Business as usual »].

AFFAIRE ELF

L'Express, Cet homme en savait trop, 18/03/1999 (Gilles GAETNER et Jean-Marie PONTAUT) : « Après une jeunesse mouvementée, Sirven [...] entre chez Mobil Oil. [...] C'est là qu'il s'initie à la franc-maçonnerie, pour rejoindre le Grand Orient de France. [...]

En 1989, [...] Le Floch [...] [*est*] nommé président d'Elf. [...] Sirven, dans son sillage, devient son éminence grise [...] et, surtout, le généreux distributeur des commissions. [...] Désormais [...], il gagne 200 000 francs par mois payés en Suisse. [...]

Frappé d'une mégalomanie galopante [...], il quitte [...] la tour Elf et s'installe sur son territoire : les locaux de la fondation Elf, rue Christophe Colomb, à Paris. [...] Il se met à voyager. Énormément. Il rencontre, notamment, le président Bongo au Gabon, le président Lissouba au Congo, et le président de la République du Cameroun, Paul Biya... Astucieux, pour s'offrir leurs bonnes grâces, il aide - financièrement - leurs proches. Édith Sassou Nguesso, épouse d'Omar Bongo, en sait quelque chose : Sirven lui alloue une rente mensuelle de 30 000 francs. Le n° 2 du régime gabonais, Georges Rawiri, [...] reçoit, lui, 60 000 francs par mois... [...]

Un levier extraordinaire [...] lui permet de jongler avec des dizaines et des dizaines de millions d'Elf : la filiale suisse de l'entreprise, installée à Genève - Elf Aquitaine International (EAI) - dont il est le président. [...] Pour brouiller les pistes, Sirven multiplie les mouvements sur ses 300 comptes. Selon le juge genevois Paul Perraudin, 3 milliards de francs y auraient transité. Le magistrat aurait désormais en sa possession une liste de 166 bénéficiaires. [...]

[Mi-1993, après le limogeage de Le Floch], Sirven quitte le groupe Elf pour fonder, à Genève, une société de conseil, Interénergie. [...] [Il a] accumulé pour lui-même un trésor considérable (600 millions de francs environ). [...] [En fuite depuis l'automne 1997] certains jurent l'avoir aperçu, en octobre ou novembre 1998, dans un hôtel de Johannesburg, où il aurait été pris en main par les services secrets israéliens [...]. Une seule certitude : à part les juges Joly et Vichnievsky, beaucoup souhaitent ne jamais le revoir. Pour tout ce qu'il sait, Alfred Sirven fait peur. ».

Le Nouvel Observateur, Roland Dumas. Comment l'affaire a basculé, 25/03/1999 (Sarah DANIEL et Airy ROUTIER) : « Le bordereau de vente [des statuettes données par Deviers-Joncour à Dumas] publié dans "Match" se révèle un faux grossier. D'où vient cette manipulation, qui s'ajoute à beaucoup d'autres ? De services policiers parallèles, qui sont déjà intervenus, notamment lors du vol de document au cœur même des locaux de la Brigade financière ? Des services secrets, dont on sait qu'ils protègent Alfred Sirven, le grand organisateur des turpitudes d'Elf sous la présidence de Loïk Le Floch ? Ou bien d'Alfred Sirven lui-même, qui bénéficie de protections invraisemblables au cœur même de l'appareil d'État ? [...]

Les demandes pressantes de démission du président du Conseil constitutionnel [...] ne sont pas passées inaperçues. En particulier, celle de Charles Pasqua, cité à plusieurs reprises dans le dossier, qui voyageait sur des avions affrétés par Elf sous le pseudonyme de Fernandel et qui rencontrait en secret Roland Dumas dans le fameux appartement de la rue de Lille.

Élément troublant : Christine Deviers-Joncour et Véronique Robert [la journaliste qui apporta à Match le dossier des statuettes] ont le même garde du corps, un certain Didier Sicot. [...] C'était le garde du corps de Loïk Le Floch lorsque celui-ci était président d'Elf.

Il lui avait été fourni par les services spécialisés de la compagnie avec l'accord d'Alfred Sirven. Il accompagnait partout Le Floch et sa femme du moment, Fatima Belaïd, présidente de la fondation Elf. Rien ne lui échappait... Au moment de la séparation de Le Floch et de Fatima Belaïd, en août 1991, Didier Sicot avait même fait irruption dans le bureau présidentiel en menaçant publiquement l'homme qu'il était censé protéger. [...] Le Floch, plus tard, se dira convaincu qu'il avait été mis là par plus puissant que lui - on a parlé des services secrets d'Elf noyautés par certains réseaux corses puissants en Afrique - pour l'espionner... [...]

Christine Deviers-Joncour [CDJ], [...] étant entrée en 1990 à la tour Elf dans le bureau d'Alfred Sirven, [...] avait surpris ce dernier [...] donnant des ordres au téléphone comme un véritable chef de guerre : "Il faut garder des réserves, surprendre à tel endroit, attaquer à tel autre...". "Je me suis aussitôt précipité au Quai d'Orsay [raconte CDJ] et j'ai mis Roland en garde : 'Fred est en train de monter un coup d'État au Congo'. Mais Roland a pris cela à la rigolade : 'Ne t'en occupe pas', m'a-t-il dit. J'ai alors compris qu'il était parfaitement au courant, et que Sirven agissait avec son plein accord, si ce n'est à son initiative". [...]

Roland Dumas nous l'a confirmé en tout point : "C'est vrai que Christine est venue me raconter cela et que je lui ai dit de ne pas s'en occuper. C'était Omar Bongo qui voulait écarter Pascal Lissouba [en fait, André Milongo, Lissouba n'étant pas encore élu] pour remettre son gendre Sassou-Nguesso en selle. Vous vous souvenez ? Les armes transitaient par le Gabon" ».

[Scènes de la vie quotidienne en Françafrique. Avec, ci-après, une suite matrimoniale].

Libération, Le Floch-Prigent, un divorce généreux payé par Elf, 23/04/1999 (Karl LASKE) : « La justice suisse vient de découvrir qu'elle [Fatima Belaïd] avait reçu [...] une somme de 18 millions de francs en 1996. [...] L'essentiel lui est versé avant sa première déposition devant la juge Éva Joly, en mars 1996. Fatima est donc payée au moment où elle va s'exprimer. [...]

[En sus.] outre la pension de 30 000 F versée durant quatre ans, Fatima obtient [...] un appartement à Londres d'une valeur de 5 millions [...]. Fatima Belaïd a notamment affirmé aux juges [le 13/04/1999] que l'immeuble de la rue de la Faisanderie, acheté pour 45 millions sur les fonds d'Elf, était destiné à son ex-mari, et non à une personnalité africaine comme on le croyait jusqu'à présent ».

Agir ici et *Survie* publient chez l'Harmattan
de larges extraits du *Dossier noir* n° 12, sous le titre

Trafics, barbouzes et compagnies Aventures militaires françaises en Afrique

- Le "cas" Barril
- Services secrets
- "Privés" et mercenaires
- Trafics d'armes via la France
- Une présence militaire imposée
- Indésirable Cour pénale internationale

124 p. Disponible à *Survie* (60 F, port inclus).

Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda.

Rapport d'Human Rights Watch et de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), Karthala, 1999, 918 p.

Une étude historique dans tous les sens du terme. L'énorme travail mené sous la houlette d'Alison Des Forges établit définitivement le caractère planifié du génocide rwandais - écartant le rideau de fumée de la « colère populaire ». Il montre au contraire le lien étroit entre le foyer génocidaire (en cercles concentriques autour du colonel Bagosora), son idéologie exterminatrice et l'intense travail de propagande qui a multiplié de tels artifices - grâce, entre autres, à la trop fameuse Radio des Mille Collines. Les partisans du génocide, assez peu nombreux au départ, ont gagné à eux une fraction notable des Hutus rwandais - par la persuasion, l'intérêt, la ruse et la force. L'un des nombreux atouts du livre est d'articuler cette perspective globale avec deux vastes enquêtes locales, dans les préfectures de Gikongoro et Butare.

La description du génocide au quotidien a ceci de fascinant qu'elle distille l'accoutumance. L'on voit ainsi comment la plus grande partie de l'élite hutue - militaire, administrative, religieuse, intellectuelle - est amenée, bon gré, mal gré, à participer à la machine génocidaire, ou à la cautionner. Terrifiant. Tellement "ordinaire", "respectable", que la "communauté internationale", dans pratiquement toutes ses composantes, a été elle aussi prise au piège de la "tolérance", comme hypnotisée.

Ce rôle permissif ou facilitateur de l'étranger est longuement analysé. Mais un pays a fait bien pire, la France, en ce qu'il a soutenu le pouvoir génocidaire pendant et après le génocide. Elle avait « choisi le camp du génocide » - comme nous l'écrivons depuis 1994 - et elle ne s'est pas départie de ce choix. Ce camp, c'est le pouvoir civil, le Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), totalement impliqué. Mais ce sont surtout les militaires (la Garde présidentielle, les Forces armées rwandaises, la gendarmerie), dont l'étude confirme qu'ils constituèrent le noyau dur et le bras armé du génocide - bien plus que leurs acolytes miliciens. Or l'armée française, ses services secrets (notamment la Direction du renseignement militaire, DRM) et ses vrais-faux mercenaires (genre Barril), vivaient depuis quatre ans en osmose avec ces soldats-là.

De tout cela, et de quelques autres sujets traités par cette étude monumentale, il fallait que nous donnions un avant-goût à nos lecteurs. Extraits.

L'Organisation

« Le mouvement connu sous le nom de "Hutu power" [...], une coalition qui devait permettre le génocide, se construisit sur le cadavre de Ndadaye », le président burundais assassiné par des militaires tutsis le 21 octobre 1993. Froduald Karamira [*leader de la fraction "Power" du MDR*] en fut le chantre, au meeting fondateur du 23 octobre à Kigali (p. 164).

« Le bras armé du Hutu power devait être l'"armée populaire de jeunes gens robustes" qui avait été ébauchée par l'AMASASU [*un cercle clandestin d'officiers*] et par Bagosora [*éminence de l'AMASASU*] en janvier 1993. [...] Une semaine seulement après la manifestation du Hutu power, une commission des FAR [*Forces armées rwandaises*] se réunissait pour planifier son organisation. [...] "L'ossature" du plan d'autodéfense populaire serait constituée par "les militaires qui logent à l'extérieur des camps" [...], assistés [...] par d'anciens soldats. [...] Le système n'était peut-être pas tout à fait opérationnel le 7 avril, mais ce qui existait déjà répondait de manière très efficace à l'objectif recherché » (p. 166-167).

Le colonel Théoneste Bagosora s'installe aux commandes dès l'assassinat d'Habyarimana, grâce à son réseau de militaires, d'anciens militaires, et de politiciens extrémistes (p. 219). Mais jusqu'au 12 avril il rencontre des oppositions assez vives au sein de l'armée. Il pouvait compter sur 2 000 soldats d'élite (p. 228). « Les tueurs qui répondirent aux premiers appels au massacre ne furent probablement pas plus de 6 000 ou 7 000 dans tout le pays » (p. 235).

« Ceux qui déclenchèrent le génocide et le massacre des adversaires du Hutu Power étaient peu nombreux. Parmi les initiateurs figuraient apparemment des officiers de l'armée, tels Bagosora [...], le major Protais Mpiranya, [...] François-Xavier Nzuwonemeye [...], le major Aloys Ntabakuze [...], le lieutenant-colonel Léonard Nkundiyi [...], le capitaine Gaspard Hategekimana [...], le colonel Anatole Nsengiyumva, [...] le colonel Tharcisse Renzaho [...]. Robert Kabuga et George Rutaganda, [...] ainsi que Mathieu Ndirumutse et Jean-Bosco Barayagiziwa, [...] ordonnèrent probablement aux miliciens de sortir. Ndirumutse et d'autres hommes politiques, parmi lesquels Froduald Karamira, Joseph Nzirorera, Édouard Karemera, Justin Mugenzi et Donat Murego, avaient participé à la formation du gouvernement intérimaire à la demande de Bagosora, ils étaient donc responsables de la composition du groupe qui mit l'État au service du génocide [...].

D'autres membres de l'*akazu* semblent avoir joué un rôle important, [...] Madame Habyarimana, [...] Michel Bagaragaza, [...] le colonel Rwagafilita » (p. 233-234).

« Les militaires jouèrent un rôle décisif en déclenchant le massacre et en l'orchestrant. [...] La participation systématique et à grande échelle des militaires pendant toute la durée du génocide, démontre que leur rôle fut dicté ou approuvé par les plus hautes autorités à l'échelon national » (p. 262-263).

« Les responsables politiques à tous les niveaux encouragèrent le génocide, se lançant dans la campagne de tueries pour accroître leur influence, ou évincer des rivaux » (p. 266-267).

Témoignage devant le Tribunal d'Arusha du général Roméo Dallaire, chef de la MINUAR (les forces de l'ONU sur place) : « Les milices et ceux qui les contrôlaient semblaient suivre les instructions données par le colonel Bagosora » (p. 269). Déclaration de Froduald Karamira sur Radio-Rwanda le 12/04/1994 : les milices « suivaient l'armée ». « Les chefs des milices déplaçaient leurs hommes d'une région à l'autre. Ces transferts temporaires de miliciens démontrent à quel point le génocide était centralisé » (p. 270).

« Il fallait mobiliser des centaines de milliers de gens [...] [pour] tuer, [...] s'occuper de la tenue des barrières et de la traque des survivants. [...] Comme l'avait déclaré Karamira dans un discours radiodiffusé le 12 avril, cette "guerre" devait devenir la responsabilité de tous. Le gouvernement intérimaire ordonna à l'administration d'effectuer cette mobilisation. [...] Si les préfets transmettaient les ordres et supervisaient les résultats, les bourgmestres et leurs subordonnés furent ceux qui mobilisèrent véritablement la population. [...] *Il*s amenaient les gens sur les lieux des massacres, où des militaires, ou encore d'anciens soldats, prenaient généralement la direction de la suite des opérations. [...] Les bourgmestres eurent la responsabilité d'assurer la poursuite du génocide sur une période de plusieurs semaines » (p. 272).

Les organisateurs du génocide « avaient l'intention de bâtir une responsabilité collective pour le génocide. Les gens étaient encouragés à se livrer ensemble aux tueries. "Aucune personne seule n'a tué une autre personne", déclara un des participants » (p. 892).

Des "encadreurs de la jeunesse", recrutés par les communes à partir de l'automne 1993, semblent avoir joué un rôle important dans cette mobilisation (p. 155).

De janvier 1993 à février 1994, 581 tonnes de machettes (d'environ 1 kg) ont été importées au Rwanda. À peu près le double des années précédentes. Parmi les commanditaires : Félicien Kabuga, homme d'affaires de Byumba, ami d'Habyarimana. Autres acheteurs : Eugène Mbarushimana, gendre de Kabuga et secrétaire général des *Interahamwe* ; François Burasa, frère aîné de Barayagiziwa, chef de la CDR (p. 152-153).

« Bon nombre de clergés locaux, catholiques comme protestants, donnèrent leur accord tacite au génocide en participant aux comités de sécurité » mis en place par Bagosora pour administrer le génocide à l'échelon local (p. 291).

« Les autorités militaires, administratives et politiques se lancèrent dans une entreprise de supercherie avec trois objectifs en tête : tromper les étrangers [...], leurrer les Tutsi pour les tuer plus facilement et manipuler les Hutu. [...] L'entreprise de mystification était parfaitement cohérente. [...] Les organisateurs utilisèrent le génocide pour faire la guerre et se servirent de la guerre pour dissimuler le génocide » (p. 297).

Thème : l'assassinat d'Habyarimana aurait suscité une interminable « colère spontanée » et poussé la population à s'organiser partout en « autodéfense » contre les *Inyenzi* (les « cafards », surnom donné au FPR) et leurs complices. Avec l'éternel refrain : tuer avant d'être tué.

Cette propagande fait un usage intensif des « accusations en miroir » (on accuse l'autre de ce qu'on fait soi-même).

« Les meneurs de la campagne de tueries [...] tuèrent ou limogèrent des militaires et des fonctionnaires dissidents et en menacèrent d'autres pour les contraindre à obéir » (p. 309).

« Le siège du bureau d'"autodéfense civile" était dans le bureau de Bagosora au ministère de la Défense » (p. 328-329).

« Les massacres les plus horribles étaient terminés à la fin avril » (p.331).

L'ONU

Les Accords d'Arusha prévoyaient l'arrivée d'une force de maintien de la paix des Nations unies dans les trente-sept jours suivant leur signature, le 4 août 1993. Il fallut huit mois pour voter le budget de la MINUAR... le 4 avril 1994.

Les Accords prévoyaient que les Casques bleus devraient « participer à la recherche des caches d'armes et à la neutralisation des groupes armés ». Les diplomates de New York supprimèrent totalement ces dispositions (p. 157-159).

Les règles d'engagement acceptées par le siège de l'ONU prévoyaient explicitement que « la MINUAR prendra l'action nécessaire pour empêcher tout crime contre l'humanité »... (p. 160).

Quelques heures après l'attentat contre l'avion d'Habyarimana, le général Dallaire, chef de la MINUAR, alerta l'ONU à New York. Ses supérieurs au Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) répondirent « que personne à New York ne s'intéressait à ça » (p. 701).

Les Américains et les Anglais s'opposent à l'élargissement du mandat de la MINUAR (p. 708). Les Américains interprètent le problème rwandais à travers le prisme de la Somalie. Le *Black Caucus* (le lobby des parlementaires noirs) ne manifeste pas d'intérêt (p. 729-730).

Kofi Annan, chef du DOMP, s'oppose au renforcement de la MINUAR. Il propose même qu'elle quitte le Rwanda avec les forces d'évacuation française et belge (p. 709-710).

En combinant la MINUAR, ces forces d'évacuation, et les forces occidentales prépositionnées dans la région, on disposait de plus de 3 000 soldats compétents. Selon le général français Quesnot, il aurait suffi de 2 000 « hommes décidés » pour arrêter les massacres (900 selon le FPR).

« Ordres de New York [au général Dallaire] : pas de locaux ». (pas d'évacuation des employés locaux de l'ONU) (p. 715).

Pendant le trimestre du génocide, au Conseil de sécurité de l'ONU, le représentant du Gouvernement intérimaire rwandais « travaillait étroitement avec la France, puis avec Djibouti et Oman » (p. 731).

Le Secrétaire général Boutros-Ghali « bénéficiait [...] habituellement d'un soutien appuyé de la France ». Son représentant à Kigali, le Camerounais Roger Booh-Booh, envoie des informations lénifiantes, s'attardant peu sur les massacres et gommant leur dimension organisée - contrairement à Dallaire.

« Le personnel du secrétariat [...] privilégiait l'interprétation de Booh-Booh ». Au Conseil de sécurité, « le vocabulaire utilisé par le Secrétaire général semble [...] refléter le point de vue du gouvernement intérimaire [rwandais], renforcé sans nul doute par la France » (p. 731-734).

Ce vocabulaire reprend la « description délibérément inexacte des tueries qui était diffusée par certains représentants de la France et par le gouvernement intérimaire lui-même » : « des militaires incontrôlés » et « des groupes de civils armés », cédant à « des inimitiés ethniques profondément ancrées » (p. 744).

Le Nigeria est l'un des rares membres du Conseil à réagir - sans succès. Mais il y a un blocage général sur le mot « génocide ». Même du Nigeria (à cause des Ogonis ?).

« La France ne cessa pas d'apporter [son soutien] au gouvernement intérimaire. Certains responsables politiques français, menés par Mitterrand, étaient déterminés à empêcher une victoire du FPR, même si cela devait signifier de continuer de collaborer avec des tueurs en train de commettre un génocide » (p. 742). [C'est nous qui soulignons]

La Chine, Djibouti et la Grande Bretagne, membres du Conseil de sécurité, y ont également des attitudes lamentables (p. 745).

Le 16 mai, le ministre des Affaires étrangères rwandais Bicamumpaka est autorisé à s'exprimer devant le Conseil de sécurité. Il « tenta de justifier le génocide » (p. 750).

La France

Le soutien français à Habyarimana. Il provient d'un « raisonnement qui exhale les passions coloniales du siècle dernier » (p. 142).

En février 1993, les Français livrèrent aux FAR jusqu'à 20 tonnes d'armes par jour (p. 145).

« Le 21 février 1993, *Le Monde*, journal réputé sérieux, publia le récit d'un massacre de plusieurs centaines de civils par le FPR, qui n'avait en réalité jamais eu lieu » (p. 146).

« Le général Christian Quesnot, chef de l'état-major particulier du Président, et le général Jean-Pierre Huchon [...] partagèrent et orientèrent aussi l'analyse de Mitterrand sur la situation rwandaise ». « Après la reprise des affrontements [*simultanément, donc, avec la commission du génocide*], certains militaires français haut gradés défendirent avec encore plus de fermeté l'idée que les combattants du FPR étaient les "Khmers noirs" ». L'un d'eux a déclaré à un chercheur : « Arusha, c'est Munich », grosso modo le langage du colonel Bagosora. « Les militaires [*français*] utilisaient des expressions comme "Tutsiland" et "pays Hutu" dans leur correspondance privée et même dans leurs ordres officiels » (p. 762-763).

Dès le 7 avril matin, « quatre soldats français montaient la garde devant le domicile de Habyarimana ». Pourquoi ? Les troupes et conseillers français étaient censés avoir quitté le pays après les accords d'Arusha, en décembre 1993...

« Il n'y a eu aucun récit sur le rôle joué par ces conseillers français [*de l'état-major de l'armée, de la gendarmerie, etc., soit au moins 40 militaires*] dans les premiers jours de la crise, alors que les officiers qu'ils avaient entraînés, ordonnaient à leurs soldats de massacrer les civils » (p. 764).

« **La France accorda au gouvernement intérimaire un soutien politique discret mais vital** » (p. 765). [C'est nous qui soulignons]

« Lorsque quatre ans après les événements, un haut responsable français connaissant bien le dossier rwandais, était interrogé pour préciser si les pressions venant de Paris avaient apporté des changements significatifs dans la politique du gouvernement génocidaire, il rétorqua : "Quelles pressions ? Il n'y avait pas de pressions" » (p. 768).

« Pendant le génocide, le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba passa vingt-sept jours à Paris, pour tenter d'accélérer les fournitures d'armes et de munitions à l'armée rwandaise. [...] Il rencontrait fréquemment [...] le général Jean-Pierre Huchon » (p. 770).

Pendant le génocide, Paul Barril est « engagé par le ministère rwandais de la Défense pour diriger un programme de formation de 30 à 60 hommes [...] au tir et aux techniques d'infiltration, une unité d'élite. [...] L'opération avait reçu le nom de code d'"opération insecticide", signifiant que l'opération se destinait à exterminer les *inyenzi* ou les "cafards" ». Barril reçut à cet effet 1 200 000 dollars (p. 774-775).

De nombreux témoignages mentionnent la présence de soldats blancs francophones durant le génocide. Un officier français a répondu à Patrick de Saint-Exupéry qu'il s'agissait probablement de mercenaires (p. 775-776).

« L'opération Turquoise avait en fait un objectif parallèle à celui de sauver des vies : empêcher une victoire du FPR » (p. 777).

« Aux Nations unies, les diplomates français qui essayaient d'obtenir un soutien pour l'opération Turquoise, montrèrent pour commencer une carte qui proposait une zone sous contrôle de la France, devant englober tout le territoire situé à l'ouest d'une ligne qui partait de Ruhengeri au nord, puis qui descendait en direction du sud-est, vers Kigali, et finissait sa course, dans une direction sud-ouest, à Butare. Cette zone aurait compris Gisenyi, là où le gouvernement intérimaire s'était réfugié, [...] d'où Habyarimana était originaire, comme beaucoup d'officiers de haut rang [...], où les forces du gouvernement avaient concentré le gros des troupes et du ravitaillement [...], le site idéal pour lancer une contre-offensive » (p. 779).

Un détachement français de 200 soldats d'élite est entré à Gisenyi dès le début de Turquoise [*24 juin*], prêt à « protéger la ville qui abritait le gouvernement génocidaire ». Cet épisode paraît si gênant qu'il ne figure pas dans le rapport de la mission parlementaire d'information (p.784). Que cache-t-il ?

Mi-juillet 1994, les principaux responsables du gouvernement intérimaire « étaient à Cyangugu [*en zone Turquoise*] et [...] reconstituaient leur gouvernement ». L'ambassadeur de France Yannick Gérard proposa à Paris qu'ils soient arrêtés. Bruno Delaye, le « Monsieur Afrique » de Mitterrand, s'y opposa. En suite de quoi, le 17 juillet, l'état-major tactique de l'armée française a « provoqué et organisé » l'évacuation de ce gouvernement vers le Zaïre (p. 795-796).

Le journaliste Sam Kiley (*A French Hand in Genocide, The Times, 09/04/1998*) a accusé les soldats français d'avoir évacué le colonel Bagosora par avion, le 2 juillet. Il tient cette information d'un officier français de haut rang, qui connaissait bien Bagosora. « Les soldats français ravitaillèrent même en carburant, avant leur départ pour le Zaïre, les camions de l'armée rwandaise chargés du butin pillé dans des maisons et des magasins. Au Zaïre, des soldats français promenaient leurs collègues rwandais dans des véhicules officiels » (p. 798).

« Les Français pouvaient sauver des vies et le firent quand cela servait leurs intérêts » (p. 799).

Le rapport de la mission parlementaire française d'information sur le Rwanda est « **bien loin d'établir la responsabilité des divers décideurs politiques et militaires** » (p. 890). [C'est nous qui soulignons]

Le FPR

Les 39 pages sur les exactions du FPR (p. 805, 808 et 817-853) ont été présentées comme « la » révélation du livre (*Libération, 31/03/1999*¹). Refusant l'impunité, les auteurs ont pris, avec raison, le parti de ne pas les cacher. Ils commencent ainsi le chapitre traitant de la question : « Le Front patriotique rwandais mit fin au génocide de 1994 en infligeant une défaite aux autorités civiles et militaires responsables des tueries. [...] Dans la poursuite d'une victoire militaire et de l'arrêt du génocide, le FPR tua des milliers de gens, aussi bien des non combattants que des troupes gouvernementales et des miliciens. En cherchant à établir leur contrôle sur la population locale, ils tuèrent aussi des civils par de nombreuses exécutions sommaires et des massacres. Il semble qu'ils aient tué des dizaines de milliers de gens durant les quatre mois de combat, entre avril et juillet. Les tueries diminuèrent en août et se réduisirent nettement après la mi-septembre ». (p. 805)

Ils constatent plus loin : « Les pressions exercées par Annan, ainsi que par les États-Unis, et peut-être par d'autres en coulisse, [...] renforcèrent au sein du gouvernement la position des modérés qui voulaient mettre fin aux attaques visant les civils » (p. 850).

Commentaire d'un dirigeant américain, en septembre 1994 : « Trois choix s'offraient à nous : soutenir le gouvernement génocidaire, ce qui était impossible ; soutenir le FPR, ce qui était possible ; ne soutenir aucun des deux ce qui était inacceptable, car les génocidaires auraient alors pu revenir et gagner ». (p. 849).

Bien qu'il soit très difficile d'établir le nombre approximatif de personnes tuées par le FPR, l'ouvrage avance, sur la base « d'indications partielles et non confirmées, [...] un nombre de victimes compris au minimum entre 25 000 et 30 000 [...]. Il est impossible de dire combien de ces victimes avaient participé activement au génocide, ou combien étaient engagées dans des opérations militaires contre le FPR, au moment où elles furent tuées » (p. 852).

Il est en tout cas certain qu'en plusieurs endroits il s'agissait de civils non combattants, y compris des enfants (comme à Mukingi ou Gatenzi). Il y eut aussi beaucoup d'exécutions sommaires et arbitraires.

Selon un témoin, ancien soldat du FPR, considéré comme crédible et convaincant, des milliers de prisonniers civils, attachés, ont été tués à coups de marteau ou d'instruments contondants, puis leurs corps brûlés, au quartier général du service des renseignements militaires à Masaka, ou au camp de l'armée de Gabiro, dans le parc national d'Akagera (p. 837-838).

« Certains types d'exactions étaient perpétrées avec une telle fréquence et d'une manière tellement similaire, qu'elles devaient être dirigées par des officiers qui les commandaient en haut lieu. Il est probable que ces types d'abus étaient connus et tolérés par les plus hautes autorités du FPR » (p. 808).

Quelques officiers ont été condamnés, trop rares, et plus souvent des soldats (p. 850-851). Patron en 1994 des renseignements militaires, et donc du QG de Masaka, le colonel Kayumba a été nommé chef d'état-major en 1998 (p. 853).

La trop faible réprobation de la communauté internationale a pu laisser croire que « les tueries de civils, si elles étaient perpétrées à la suite d'un génocide, étaient compréhensibles et pouvaient être tolérées. De cette façon, la porte était ouverte aux massacres futurs » (p. 853).

[Cette réprobation nécessaire est d'autant plus forte et efficace qu'elle est portée par des milieux non complaisants avec l'idéologie génocidaire du Hutu power, et ses corollaires négationnistes (l'indulgence pour la « colère populaire »). C'est manifestement le cas avec cet ouvrage. À en juger par les auditions de la mission d'information parlementaire française, par les clichés d'une partie de la presse et par la tranquillité laissée aux suspects de génocide réfugiés dans l'Hexagone, ce n'est pas encore vraiment le cas en France. Ni au Vatican, en Flandre, et quelques autres contrées influentes au Rwanda.

Il est clair, avec ce livre, qu'on y a encouragé une mécanique génocidaire ou réconforté ses mécaniciens. Regarder en face de telles complicités et y devenir intolérant permet d'être crédible quand on exige de Kigali l'intolérance aux crimes commis par certains de ses officiers. Les auteurs de cet ouvrage le sont dans leur dénonciation. Et nous partageons leur avis sur le grave danger qu'il y a à laisser ces officiers-là, impunis, suivre ou mener d'autres guerres dans l'Afrique des Grands Lacs. L'incontestable travail de reconstruction civile entrepris depuis cinq ans au Rwanda risque fort d'en être moralement ruiné].

1. Un article brandi au Tribunal d'Arusha, par un "expert" burundais, à l'appui de la thèse du "double génocide" (*Ubutabera*, 12/04/1999).

LIRE

Charles ONANA, *Bokassa. Ascension et chute d'un empereur. 1921-1996*, Éditions Duboiris, 1998, 271 p.

Ce livre d'enquête apporte beaucoup de précisions et de documents. Il voudrait aussi dédramatiser la personnalité de Bokassa. La partie la plus touchante est celle qui raconte le drame de son enfance, dans un contexte de travail forcé et de brutalité coloniale, parfois oublié (malgré André Gide, Albert Londres, ou Mongo Béti).

Quand les hommes n'étaient pas astreints à récolter, loin de leur village, une quantité excessive de caoutchouc, ils étaient réquisitionnés pour la construction des voies ferrées - une hécatombe. Les récalcitrants étaient battus (parfois à mort), mutilés ou emprisonnés. Chef coutumier, le père de Bokassa avait fait libérer certains d'entre eux. Pour ce crime impardonnable, il fut exécuté, sous les yeux de sa femme et de leur fils de 6 ans, Jean. La veuve mourut de chagrin une semaine plus tard. La tante de Jean, Sirilié, périt peu après sous les coups de fouet des sbires de la Compagnie forestière Sanga-Oubangui (CFSO), qui avait le monopole du caoutchouc dans la région : c'était la mère de Barthélémy Boganda, le futur grand leader centrafricain.

Par la suite, engagé dans les troupes africaines de la "France libre", Jean l'orphelin allait gravir tous les échelons de l'armée française sous la figure paternelle de De Gaulle. Une bonne part des bizarreries du comportement de Bokassa s'explique sans doute par cette double filiation paradoxale, difficilement gérable. L'auteur signale une étrange coïncidence : la CFSO, qui obtint l'exécution du père de Bokassa et assassina sa tante, était la filiale d'une société coloniale, la SFFC, dirigée à l'époque par Edmond Giscard d'Estaing - le père du futur Président, Valéry.

Celui-ci allait s'acoquiner avec Jean Bokassa en d'innombrables parties de chasse, ou autres. Il en recevra des diamants, se laissera appeler son "parent", avant de le renverser en 1979 par l'expédition *Barracuda* - qui permit aussi à la DGSE de récupérer un stock d'archives compromettantes. Car, avec la complicité de Bokassa, le Centrafrique était devenu le paradis des trafics de diamants et d'ivoire. Au bénéfice de quantité de personnalités politiques, de militaires et de fonctionnaires français.

On a exagéré la cruauté de Bokassa, pour mieux le "débarquer". Mais il était quand même cruel. Et corrompu. Il considérait le Centrafrique comme son domaine-caserne, et le pillait à la façon d'un Mobutu (toutes proportions gardées). En nous éclairant sur la psychologie complexe du personnage, l'auteur parvient à l'humaniser. Mais on ne le suit pas quand il est proche de l'excuser : même si Bokassa n'était pas un monstre, ce fut un exécutable gouvernant. Certes, il n'a pas été le seul, en Afrique et ailleurs, à atteindre son degré d'incompétence le plus élevé. C'est une maigre consolation pour les victimes centrafricaines de son mal-être.

Quant aux complicités françaises d'une escroquerie achevée en fiasco, l'auteur ne fait que lever le coin du voile. Et pour cause : l'occultation fut soigneusement maintenue, y compris par François Mitterrand.

Association africaine de défense des droits de l'homme (ASADHO), *Le pouvoir à tout prix*, Rapport annuel 1998, 42 p.

Un document courageux et instructif, qui ne ménage aucun des deux camps en guerre dans l'ex-Zaïre. L'un des passages les plus inquiétants concerne « le viol des femmes et des jeunes filles comme stratégie de guerre et de domination », souvent au domicile de la victime, en présence d'enfants ou d'autres personnes. Si vraiment cette stratégie est pratiquée systématiquement par les rebelles dans le Kivu, elle donne une piètre idée de ceux qui la commandent. De la graine de Mladic.

International Crisis Group (ICG), *Cinq ans après le génocide au Rwanda. La justice en question*, 07/04/1999, 40 p.

Cet examen du travail de la justice au Rwanda et à Arusha conduit finalement à un avis beaucoup moins pessimiste qu'on ne pourrait l'attendre. Avec le temps, et compte tenu du niveau de départ, on s'aperçoit que beaucoup a été fait, bien des leçons assimilées. Les défis seront peut-être relevés : transformer en justice internationale crédible le tribunal babélien d'Arusha, et faire un sort point trop injuste à une partie des centaines de milliers de personnes qui ont commis le génocide rwandais. De quoi donner à réfléchir aux criminels contre l'humanité de tous bords. L'impunité ne va plus de soi, la justice ne s'arrêtera pas là.

SURVIE, 57 AVENUE DU MAINE, 75014-PARIS - TEL.: (0)1 43 27 03 25 ; FAX: (0)1 43 20 55 58 - IMPRIME PAR NOS SOINS - COMMISSION PARITAIRE N° 76019 DEPOT
LEGAL : MAI 1999 - ISSN 1155-1666 - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS-XAVIER VERSCHAVE - ABONNEMENT : 95 F (ÉTRANGER : 120 F)